

Réunion du 5 mars 2014

Convocations du 28 février 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le mercredi 5 mars 2014 à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEBOULANGER Alain, COUVERT Gérard, MARQ Pascale, de MAINTENANT Philippe, VALLÉE Bernadette, BUGNICOURT Fabien, POIRIER Isabelle.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BERDAL Gérard, COUVERT Christine, TAUZI Nadine, FORIEN Mélanie.

Secrétaire de séance : Madame POIRIER Isabelle.

OBJET : BAIL COMMERCIAL ISDES A DUFEUTRELLE POUR LE GARAGE

Etablissement d'un nouveau bail commercial au profit de Monsieur DUFEUTRELLE à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2013 relatif au local situé à ISDES, 3 route de Cerdon, d'une surface d'environ 50 m².

Précisions étant ici faites, que :

- Le Parking de l'ancienne Poste ne peut être utilisé comme un dépôt des voitures mises en vente par le locataire ; il peut néanmoins y faire stationner sa voiture personnelle.
- Moyennant un loyer mensuel de **130.13 €** hors taxes payable d'avance au plus tard le premier de chaque mois.

Activités :

Les locaux faisant l'objet du bail devront être consacrés par le « Preneur » à l'exploitation de son activité de REPARATIONS DE VOITURES, TRAVAUX MECANIQUES DIVERS ET VENTE DE VOITURES D'OCCASION à l'exclusion de toute autre même temporairement.

Il sera stipulé un dépôt de garantie représentant trois mois de loyer.

Le loyer ne sera pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'établissement d'un nouveau bail commercial à compter du 1^{er} juillet 2013 pour le garage, au profit de Monsieur Dufeutrelle, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur au titre du bail de monsieur Lemarquis.

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

OBJET : OCCUPATION PARTIELLE DE L'ANCIENNE POSTE

Vues les délibérations du Conseil Municipal d'Isdes :

- en date du 26 septembre 2013

- en date du 24 avril 2013,

Entendu l'exposé de madame Isabelle POIRIER précisant l'avancement de son projet de création d'un atelier de céramiste dans une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne poste, et ayant pris acte de son besoin, pour l'élaboration de son business plan et ses relations avec divers organismes, de connaître avec précision les conditions de location des locaux en question,

Madame POIRIER ayant à l'issue des questions/réponses quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de donner à bail à titre commercial à madame Isabelle POIRIER les locaux suivants sis à ISDES, route de Cerdon, au rez-de-chaussée :
 - à titre privatif, les trois pièces en enfilades après la cuisine : deux donnant sur jardin et une pièce donnant sur rue ;
 - plus accès non privatif à la cuisine et aux toilettes ;
 - l'usage privatif de la courette selon schéma en annexe ;
- Etablit à 120 €uros le loyer mensuel hors charges qui sera demandé en contrepartie de cette occupation, les trois premiers mois de location étant gratuits, eu égard aux rénovations nécessaires par le preneur avant utilisation des locaux ;
- Confirme les termes de la précédente délibération, à savoir remise aux normes des locaux, en particulier électrique, à la charge de la Commune, avant mise à disposition, et complète ainsi le propos : compteurs électrique et eau froide séparés, pose d'une porte palière avec âme pleine et serrure de sécurité ;
- Précise que durant la durée du bail, les travaux lourds tels que la rénovation des fenêtres qui sont en partie en simple vitrage actuellement, les réseaux d'eau et de gaz qui sont dans un état relatif à l'âge avancé du bâtiment, l'isolation, la sécurisation du bâtiment, le gros œuvre,... resteront à la charge du bailleur
- Souhaite que le chauffage, tant qu'il restera commun à l'ensemble du bâtiment, soit fourni et entretenu par la Commune qui refacturera sa part à madame POIRIER ;
- Dit qu'une promesse de bail, valable jusqu'au 31 décembre 2014 sera signée par Monsieur le Maire et Madame POIRIER ;
- Charge Monsieur le Maire d'étudier avec Maître Gérard, Notaire de la Commune, le détail du futur bail (mode de répartition des frais, définition des espaces communs et privés,...)
- Voulant faciliter cette installation d'un nouveau professionnel sur la commune, dit que les frais et honoraires générés par ce bail seront à la charge de la Commune.

OBJET : ORGANISATION DES SCRUTINS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de faire établir par M. le Maire un questionnaire DOODLE sur Internet pour demander l'avis de tous les conseillers.

Monsieur le Maire informe de la réception en Préfecture de 16 candidatures pour les élections municipales.

AFFAIRES DIVERSES

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal est informé :

- de la fin de l'enquête publique relative aux périmètres de protection du captage d'eau potable. Lecture des quelques commentaires portés sur le registre ouvert à cette occasion,
- de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée destinés à procurer plus de temps aux collectivités territoriales pour réaliser des travaux d'accessibilité,
- de la validation par le Ministère de l'Intérieur de la subvention parlementaire de 15.000 € allouée par le sénateur Cardoux et de l'accord pour commencer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

La séance est levée à 20 h 50.